

## COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 28 MARS 2022

---

**PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, MME SABRINA RAPIN, M. ROMAIN LALOUETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. ALAIN LEMAIRE, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR.**

**ABSENTS EXCUSÉS : M. JEAN ROZET QUI A DONNÉ PROCURATION À MME JANINE HOPIN, MME PASCALE BOURGUET QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PATRICK DUPONT, MME DOROTHÉE DORIER QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET.**

### **OBJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICE**

**APRÈS AVOIR ENTENDU LES EXPOSÉS DE M. LE MAIRE, DE M. LE MERDY ET DE M. LORAIN,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

**→ AUTORISE LE MAIRE À ENGAGER LES DÉMARCHES POUR L'ACQUISITION DU BÂTIMENT SITUÉ 2 RUE DU MARÉCHAL LECLERC (PARCELLES AD 299 ET AD 331) POUR UN MONTANT DE 47 500 €, FRAIS D'AGENCE INCLUS. LES CRÉDITS SERONT INSCRITS AU BUDGET COMMUNAL 2022.**

**→ DIT QUE SI L'ACQUISITION SE RÉALISE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LE MAIRE À METTRE CE BÂTIMENT, EN L'ÉTAT, À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES.**

**→ SE MONTRE FAVORABLE À CE QU'UNE CONVENTION SOIT SIGNÉE ENTRE LA POSTE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE ET LA COMMUNE POUR QUE LA MAISON FRANCE SERVICES, LORSQU'ELLE SERA INSTALLÉE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX, ACCUEILLE LE SERVICE POSTAL AVEC UNE GARANTIE DE MAINTIEN DU SERVICE DE 18 ANS ET AVEC DES HORAIRES D'OUVERTURE ÉLARGIS.**

### **OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13/01/2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

**→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 13/01/2022**

### **OBJET : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS**

**SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ADJOINT AUX FINANCES,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

→ FIXE LE MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 855 €.

**OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ VALIDE LES MONTANTS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022 POUR UN MONTANT DE -57 609 €.

→ PRÉCISE QUE CE MONTANT SERA INSCRIT AU BUDGET 2022

**OBJET : VENTE DE PAVÉS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ EMET UN AVIS FAVORABLE À LA VENTE DE PAVÉS À LA COMMUNE DE MONTAIGU POUR UN MONTANT DE 100 € (200 PAVÉS À 0.50 € L'UNITÉ).

**OBJET : SUBVENTION 2017 ASSAINISSEMENT : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT**

LA COMMUNE A BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION DE 4 761 € POUR LES RÉSEAUX DE LA RUE JEAN JULIEN EN 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ FIXE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT À 40 ANS.

**OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADHÉRER AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022. LE COÛT EST FIXÉ À 0.45 € PAR HABITANT.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR LA SÉCURISATION DES ARRÊTS DE BUS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ SOLLICITE UNE SUBVENTION DE LA RÉGION D'UN MONTANT DE 664.92 € SUR UN MONTANT DE TRAVAUX DE 831.15 € HT.

**OBJET : DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

MME HOPIN PRÉSENTE L'ORDONNANCE RELATIVE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUI PRÉVOIT QUE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIVENT PARTICIPER AU FINANCEMENT DES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRES DESTINÉES À COUVRIR

**LES FRAIS OCCASIONNÉS PAR UNE MATERNITÉ, UNE MALADIE OU UN ACCIDENT AUXQUELLES SOUSCRIVENT LES AGENTS.**

**MME HOPIN PRÉCISE QUE CES DISPOSITIONS SERONT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 POUR LA PRÉVOYANCE ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026.**

**SONT PRÉSENTÉS ENSUITE LA SITUATION ACTUELLE AU SEIN DE LA COMMUNE ET LES ENJEUX FINANCIERS POUR LA COLLECTIVITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QU'IL EST DIFFICILE À L'HEURE ACTUEL D'EN PRÉVOIR PRÉCISÉMENT LE COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**L'ASSEMBLÉE EST INFORMÉE DE LA MISE EN PLACE D'UN ABRI À VÉLOS PLACE DES FÊTES.**

**M. LECACHEUR SOULÈVE LA QUESTION DES FINS DE TRAVAUX.**

**M. MESSIEUX SIGNALE QUE LES VÉHICULES ROULENT BIEN TROP VITE RUE ÉMILE JACQUEMIN. M. LE MAIRE SIGNALE QUE C'EST UN PROBLÈME DANS TOUTES LES RUES. IL AJOUTE QUE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION, QUI RÉDUIRONT LA VITESSE, VONT BIENTÔT DÉBUTER RUE ABBÉ DUPLOYÉ AINSI QUE LA MISE EN PLACE D'UN FEU SUR LA ROUTE EN VENANT DE LAON (FEU QUI PASSE AU ROUGE EN CAS DE VITESSE EXCESSIVE).**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 55**

**LE MAIRE  
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE  
PASCAL BECQUET**